

# APPEL D'OFFRE 21 ADMIN CS 047

ANIMATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ESPACE ET CLIMAT AU SEIN DU POLE AEROSPACE-VALLEY

<u>1.</u>	<u>CONTEXTE</u>	. 2
<u>2.</u>	OBJECTIFS DE L'APPEL D'OFFRE	. 4
<u>3.</u>	PREREQUIS	. 4
<u>4.</u>	MISSIONS	. 4
<u>5.</u>	ENCADREMENT	. 5
<u>6.</u>	DEBUT DU CONTRAT ET DUREE	. 5
<u>7.</u>	<u>LIVRABLES</u>	. 5
<u>8.</u>	<u>CONFIDENTIALITE</u>	. 5
<u>9.</u>	<u>ELIGIBILITE</u>	. 6
<u>10.</u>	FORME ET CONTENU DES PROPOSITIONS	. 6
<u>11.</u>	SOUMISSION	. 6
<u>12.</u>	STRUCTURE	. 7
13.	EVALUATION ET ATTRIBUTION DU CONTRAT	. 7

OBJET : APPEL A PRESTATAIRE POUR ANIMER UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ESPACE ET CLIMAT AU SEIN DU POLE AEROSPACE-VALLEY

### 1. Contexte

### 1.1 Aerospace Valley

Aerospace Valley est le premier Pôle de compétitivité mondial de la filière aérospatiale, au service des secteurs stratégiques de l'Aéronautique, du Spatial et des Drones, sur les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

Avec ses 5 écosystèmes d'excellence - Systèmes Embarqués et Communicants, Structures et Systèmes Mécaniques, Propulsion et Energie embarquée, Données et Intelligence Artificielle, Produits et Services pour l'Industrie – Aerospace Valley est le moteur d'un écosystème solidaire, compétitif et attractif visant à favoriser l'innovation au service de la croissance.

Classé dans le trio de tête des pôles de compétitivité mondiaux pour la performance de ses projets coopératifs de R&D (dont 580 ont été financés à ce jour), Aerospace Valley a pour mission d'animer un réseau dynamique de renommée internationale, composé de 825 membres (entreprises, laboratoires de recherche, établissements de formation, universités et Grandes Ecoles, collectivités, structures de développement économique).

#### 1.2 Les applications spatiales pour le climat

Les satellites en orbite autour de la Terre peuvent observer chaque point de notre planète, apporter une connectivité aux personnes les plus isolées et positionner tous les objets sur l'ensemble du globe. Ces technologies sont au cœur d'un leadership européen fort depuis de nombreuses années, grâce à l'impulsion de la Commission européenne et de l'Agence spatiale européenne. Aujourd'hui, nous observons une accélération majeure de la pénétration de ces technologies dans nos sociétés en raison de la miniaturisation des technologies, de l'utilisation des smartphones, et du grand paradigme des données permettant la collecte et le traitement des données. En Europe, d'importantes initiatives ont déjà été lancées pour tirer parti de ces technologies. Le programme Copernicus et le système européen de navigation globale par satellite GALILEO sont deux investissements européens qui revêtent une grande importance pour l'espace et l'économie de l'UE.

Ces satellites créent chaque jour d'énormes quantités de signaux et de données qui peuvent désormais être transformées en informations pour répondre à divers défis majeurs tels que la transition environnementale et la préservation de la biodiversité. A titre d'exemple, dans le secteur de l'énergie,

les données satellites peuvent être utilisées pour planifier, surveiller, prévoir et améliorer la production d'énergie renouvelable, particulièrement lorsqu'elles sont couplées avec de l'IA, de l'IOT et des technologies drones. Pour l'industrie, les applications satellitaires de navigation peuvent contribuer à l'économie circulaire, à la fois pour tracer les produits de l'origine jusqu'au point d'arrivée mais aussi en optimisant le ramassage des déchets et en traçant les déchets dangereux. Pour l'urbanisme, les données satellites d'observation de la Terre peuvent contribuer à la planification urbaine et à la rénovation en détectant les zones qui manquent d'efficacité thermique et en cartographiant les îlots de chaleur. Pour le transport, les données satellites de navigation et d'observation couplées à de l'IA permettent d'optimiser les itinéraires de voyage, la fluidité du trafic et l'organisation des flottes et ainsi réduire les émissions de CO2. Pour l'agriculture, les bénéfices liés à l'usage des satellites d'observation de la Terre et de navigation sont multiples : optimisation de l'irrigation et de l'utilisation d'intrants sur les parcelles, détection des parasites et optimisation du transport des produits périssables. Les applications spatiales permettent également de monitorer les facteurs qui exacerbent le déclin de la biodiversité (changement climatique, acidification des océans, dégradation des habitats...) et fournit des services pour mieux la protéger. Les satellites permettent également de monitorer les sources de pollutions (air, sol et eau) et guider les utilisateurs dans la mise en œuvre de mesures d'atténuation.

### 1.3 Le rapport Mission Territoire d'avenir de Toulouse Métropole

En juillet 2021, Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse, Président de Toulouse Métropole, avec l'appui de Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie, a confié la réalisation d'une mission de prospective consacrée à l'avenir du territoire toulousain à une commission mené par Marion Guillou. La commission a formulé onze propositions visant à faire de la capitale occitane un territoire plus durable, plus inclusif, et plus innovant dans l'avenir. Elles se basent sur les forces de Toulouse, incitent à tabler sur les atouts stratégiques de la ville en aéronautique, et à mettre davantage en valeur trois grands domaines : d'une part le spatial et le climat, ensuite les mobilités vertes ou « décarbonées », enfin les biotechnologies et la médecine du futur.

L'un des axes prioritaires de la proposition 5 « Conforter, transformer et diversifier l'activité industrielle Toulousaine » est de « faire de Toulouse la capitale européenne du « New Space » et des applications « climat-espace » grâce à une maîtrise des procédés de fabrication des satellites miniatures et de l'analyse des données satellitaires ».

Dans ce cadre, Toulouse métropole en partenariat avec le pôle de compétitivité Aerospace Valley souhaite structurer un groupe de travail pour établir une feuille de route pour favoriser l'usage et le développement d'applications espace et climat sur le territoire toulousain.

# 2. Objectifs de l'appel d'offre

Suite à la candidature infructueuse de Toulouse pour accueillir le Centre Météo, Aerospace Valley a été mandaté par Toulouse Métropole pour lancer et animer un groupe de travail ayant pour objectif de définir une feuille de route pour accompagner le développement d'applications spatiales pour le climat sur le territoire toulousain.

Face à la concentration singulière d'opérateurs dans les domaines de l'observation spatiale, du climat, du calcul et de la santé (CNES, INSERM, IRIT, LAAS -CNRS, ONERA, Météo France, Espace Clément Ader), de structures de valorisation de la recherche publique (CEA Tech, IRT Saint-Exupéry, SATT Toulouse Transfer) et d'entreprises spatiales innovantes, une action de coordination spécifique est nécessaire pour réunir l'ensemble de ces parties prenantes et définir communément les axes de travail prioritaires.

Les objectifs spécifiques de cette consultation sont les suivants :

- 1) Lancer et animer un groupe de travail sur la thématique « espace et climat » qui réunit les parties prenantes du territoire (Représentants de la Métropole, acteurs de la recherche et acteurs économiques...)
- 2) Décliner une feuille de route pour identifier les axes de travail pour l'année 2021-2022

# 3. Prérequis

Le contractant doit répondre aux prérequis suivant :

- Connaissance fine des acteurs de l'écosystème toulousain des domaines du spatial et du climat
- Expertise et expérience dans le domaine spatial et sur la thématique du climat
- Capacité d'animation de groupe de travail et de synthèse

### 4. Missions

- Identifier, contacter et inviter l'ensemble des parties prenantes à participer au groupe de travail en concertation avec Toulouse métropole
- Organiser et animer 5 (ou 4) réunions de travail
- Coordonner la rédaction de la feuille de route pour l'année 2021-2022

### 5. Encadrement

Le contrat sera géré par Aerospace Valley. AV désignera un chef de projet responsable qui participera aux réunions avec le contractant, facilitera l'accès à l'information, contrôlera les travaux et validera les résultats des services du contractant.

Le contractant doit veiller à ce que les activités progressent correctement, fassent l'objet de rapports réguliers et, à cette fin, désigner une personne responsable d'un contact permanent et régulier avec AV.

### 6. Début du contrat et durée

Il est prévu que le contrat soit signé avant mi- mars 2021.

Il est prévu que le contrat entre en vigueur mi-mars 2021 pour une durée d'un mois. L'exécution des tâches ne doit pas commencer avant la signature du contrat ou avant la date spécifique spécifiée dans le contrat. AV estime l'effort nécessaire à la réalisation de la mission à huit (8) jours.

Des modifications peuvent être apportées au contrat uniquement dans des cas exceptionnels où la modification est considérée par AV comme nécessaire et conformément aux dispositions du projet de contrat. AV pourra envisager d'étendre la mission à dix (10) jours supplémentaires entre mai et juin si cela est nécessaire à la bonne réalisation du projet.

### 7. Livrables

Le contractant doit fournir les rapports et documents requis accompagnant les demandes de paiement conformément aux conditions du contrat. Tous les procès-verbaux des réunions et les documents doivent être rédigés dans un français professionnel/de haute qualité et transmis sous forme électronique selon le calendrier spécifié ci-dessous :

- Après chaque réunion du GT, un procès-verbal détaillant les discussions et les actions à mener
- Mi-avril 2021, une feuille de route pour l'année 2021-2022

### 8. Confidentialité

La confidentialité est requise pour toutes les personnes travaillant ou collaborant directement ou indirectement à l'exécution de tâches suite à cet appel d'offres, car elles pourraient être en contact avec des informations confidentielles au cours de leur travail. Toute violation de la confidentialité sera traitée comme une faute professionnelle et pourrait entraîner la résiliation du contrat. AV se réserve le droit d'engager toute procédure judiciaire nécessaire en cas de violation de la confidentialité.

Les exigences spécifiques relatives aux données personnelles et à leur protection sont définies dans le contrat. Le contractant est tenu de veiller à ce que toutes les données auxquelles lui-même ou son personnel devient partie pendant l'exécution du contrat soient traitées de manière confidentielle et conformément au règlement CE № 45/2001 . Le contractant est également tenu de veiller à l'application de cette obligation à l'égard de tous ses sous-traitants directs ou indirects.

# 9. Eligibilité

Le présent appel d'offres est ouvert aux soumissionnaires des États membres de l'Union européenne et de l'Espace économique européen. La participation aux procédures d'appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales d'un pays tiers qui a conclu un accord spécial avec l'UE dans le domaine des marchés publics, dans les conditions prévues par cet accord. Les soumissionnaires supporteront eux-mêmes les frais de rédaction de leurs offres et AV ne sera pas tenu de verser une quelconque compensation si une offre est rejetée ou si elle décide de ne retenir aucune offre.

# 10. Forme et contenu des propositions

Toutes les propositions doivent être signées par une personne autorisée ou par le représentant légal du soumissionnaire.

- Les propositions doivent être claires et concises, avec une numérotation continue des pages. Comme les soumissionnaires seront jugés sur le contenu de leurs offres écrites, celles-ci doivent indiquer clairement qu'ils sont en mesure de satisfaire aux exigences énoncées dans le cahier des charges.
- Les propositions doivent être rédigées en français.

Les offres doivent comporter les informations suivantes :

- Toutes les informations et documents dûment remplis et signés, afin d'évaluer les différents critères.
- Pour l'évaluation, la soumission écrite doit comprendre une description claire et détaillée de l'organisation, des ressources et de la méthodologie proposée. Les soumissionnaires fourniront une description pratique et détaillée des ressources et des services proposés pour atteindre les objectifs et le résultat attendu ;
- Le prix en euros.

### 11. SOUMISSION

Les offres doivent être soumises par courrier électronique à l'adresse suivante <u>guibert@aerospace-valley.com</u> en format électronique (PDF ou compatible) avant le 5 mars 2021.Une soumission tardive

entraînera la non-admissibilité de l'offre et son rejet pur et simple. Les offres envoyées par télécopie ne seront pas recevables.

## 12. STRUCTURE

Les offres doivent contenir les rubriques suivantes :

- Section 1 : Proposition administrative et présentation du soumissionnaire ;
- Section 2 : Proposition technique, portant sur les spécifications de l'appel d'offre;
- Section 3 : Offre financière.

#### 12.1 Section 1 – Proposition administrative

Cette section doit fournir les informations suivantes :

Identification du soumissionnaire : présenter le nom du soumissionnaire et le nom de la personne de contact unique en relation avec cette offre. Tous les soumissionnaires doivent fournir la preuve de leur inscription, telle que prescrite dans leur pays d'établissement, dans l'un des registres professionnels ou commerciaux, ou fournir une déclaration ou un certificat. Si le soumissionnaire est une personne physique, il doit fournir une copie de sa carte d'identité ou de son passeport et la preuve qu'il est couvert par le régime de sécurité sociale en tant que travailleur indépendant.

### Section 2 – Proposition technique

La proposition technique doit couvrir tous les aspects et tâches requis dans les spécifications techniques et fournir toutes les informations nécessaires pour appliquer les critères d'attribution. Les offres s'écartant des exigences ou ne couvrant pas toutes les exigences peuvent être exclues sur la base de leur non-conformité aux spécifications de l'appel d'offres et ne seront pas évaluées.

#### Section 3 – Offre financière

Le prix de la prestation doit être indiqué en euros. Les prix doivent être indiqués hors droits, taxes et autres charges, y compris la TVA, le montant de la TVA pouvant être indiqué séparément.

Le prix proposé doit être un montant fixe. Ce prix doit comprendre toutes les charges (honoraires, réunions, frais administratifs, frais généraux, frais de déplacement et de séjour, matériel, équipement). Aucune demande de remboursement supplémentaire des frais susmentionnés ne sera acceptée.

### 13. EVALUATION ET ATTRIBUTION DU CONTRAT

L'évaluation est basée sur les informations fournies dans l'offre soumise. Elle se déroule en trois étapes

- Étape 1 : Évaluation des soumissionnaires sur la base de critères de sélection (capacité technique et professionnelle du soumissionnaire et de la personne ou l'équipe chargée de l'exécution) ;
- Étape 2 : Évaluation des offres sur la base des critères d'attribution (évaluation technique et financière de l'offre).

Seules les offres répondant aux exigences de l'étape précédente seront transmises à l'étape suivante. L'évaluation sera effectuée par AV.

#### 13.1 Critères de sélection

Les soumissionnaires doivent prouver leur capacité technique et professionnelle à réaliser les travaux faisant l'objet du présent appel d'offres. Les preuves demandées doivent être fournies par le contractant.

Le soumissionnaire doit prouver qu'il remplit les critères suivants :

- Avoir au moins 2 expériences réussis de projets de coordination multi-acteurs
- Très bonne maîtrise de la langue française et capacité avérée à rédiger des rapports,
- Avoir des compétences et des contacts / partenaires prouvés dans les domaines spatial et climat sur le territoire toulousain

#### 13.2 Critères d'évaluation

La qualité de l'appel d'offres sera évaluée sur la base des critères suivants :

- Qualité générale et compréhension de la proposition (20 % de la note finale)
- Expérience en équipe dans le domaine de la coordination de projet (30 % de la note finale)
- Appariement du soumissionnaire avec les acteurs ciblés (30% de la note finale)
- Le prix (20 % de la note finale)

Étant donné que l'évaluation des offres sera basée sur la qualité de la solution proposée, les offres doivent développer tous les points abordés afin de marquer le plus de points possible. La simple répétition des exigences obligatoires énoncées dans le présent cahier des charges, sans entrer dans les détails ou sans apporter de valeur ajoutée, n'entraînera qu'un score très faible.

Les critères ci-dessus seront évalués sur la base des détails fournis dans l'offre, et de tout autre document que le soumissionnaire considère comme utile à cette fin.

AV attribuera le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse, comme indiqué ci-dessous.

- AV se réserve le droit de ne pas sélectionner un contractant si le prix des offres proposées dépasse le budget alloué à ce projet.

- Le prix (correspondant à 20 % de la note finale)

AV informera les soumissionnaires des décisions prises concernant l'attribution du marché, y compris les motifs de toute décision de ne pas attribuer un marché ou de recommencer la procédure.